

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON  
République Française

Membres afférents au Conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Date de la convocation : 17/02/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUFORT Eric, Maire.

### **Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Rita ERIGONI  
Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Paméla NESTEROVITCH,  
Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Rémy BRUNETTI, Michel BOZZACO COLONA,  
Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS,  
Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

### **Membres absents excusés :**

Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD  
Monsieur Sébastien BOUSSELIN qui donne son pouvoir à Monsieur Michel COLLET  
Madame Frédérique CHRISTIN qui donne son pouvoir à Monsieur Guillaume LARDON  
Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT  
Madame Valérie MARZOLLA qui donne son pouvoir à Madame Joëlle KRUCHTEN  
Monsieur Serge THEBAULT

**Secrétaire de séance :** M. Michel BOZZACO COLONA

### **Objet : URBANISME - Arrêt de la concertation du Plan Local d'Urbanisme au 29 mars 2023**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune a fait l'objet d'une délibération n° 15\_03\_2017 en conseil municipal du 07 avril 2017 qui a défini les modalités de concertation.

Pour rappel, il s'agit des modalités suivantes :

- Affichage de la délibération de révision pendant toute la durée de la procédure ;
- Ouverture d'un registre en mairie afin que chaque habitant puisse faire des remarques, des observations ;
- Possibilité par tout habitant d'écrire au maire ;
- Diffusion des comptes-rendus de travail sur le site internet de la mairie ;
- Diffusion d'articles dans la presse et dans le bulletin municipal ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques pour échanger sur le projet.

Les études ont commencé en 2017 et se poursuivent actuellement. Conformément aux modalités fixées, la commune a mis en œuvre une large concertation avec les habitants tout au long de la procédure et ce de manière effective et constante.

10/02/2023

La population a pris une part active aux discussions sur le nouveau document d'urbanisme. La concertation a permis de mieux faire connaître ce document de planification et ses impacts sur le territoire communal ainsi que le projet de territoire qui se dessine à l'avenir. Cette concertation a constitué une démarche positive, permettant de sensibiliser la population au devenir de la commune.

A ce jour, il convient de fixer l'arrêt de la concertation au 29 mars 2023, date de la prochaine réunion du conseil municipal. A cette date, un bilan de cette concertation sera joint.

Il s'agira de présenter de manière synthétique par thèmes, ou secteurs géographiques, les observations du public. Par ailleurs, il est rappelé que les résultats de cette concertation ne constituent qu'un simple avis qui ne lie pas l'autorité compétente pour prendre une décision.

Il est proposé au conseil municipal **de clore** la concertation lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 29 mars 2023 afin de faciliter sa synthèse et son bilan.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De clore** la concertation lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 29 mars 2023 afin de faciliter sa synthèse et son bilan.

*Voix pour : 26*

*Voix contre : 0*

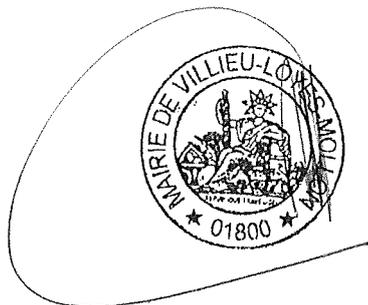
*Abstention : 0*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.*

*Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,*



Accusé de réception en préfecture  
001-210104501-20230224-DE\_10\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023